

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP 2010. 6-5-3

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT**

Résumé : *Décision d'attribution de subventions d'un montant total de 22 498, 00 € en faveur des communes et EPCI pour des études liées aux documents d'urbanisme.*

Ce rapport présente deux dossiers de demande d'attribution de subventions déposés par une commune et un EPCI concernant deux révisions de POS pour transformation en PLU. Tous deux sont éligibles.

Il convient de rappeler que l'Assemblée Départementale a adopté, le 9 décembre 2009, de nouvelles dispositions en faveur des procédures d'urbanisme et d'aménagement. Elle a retenu un taux de subvention de 50 % du coût HT de l'étude pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale), un taux de 50 % pour les modifications, révisions simplifiées et révision de PLU ou de POS consécutives et exclusivement motivées par un projet d'aménagement d'initiative départementale, 10% pour les révisions de POS entraînant leur transformation en PLU et un taux de 50 % pour les études d'Approche Environnementale en Urbanisme à condition qu'elles soient cofinancées par l'ADEME.

La fréquence séparant deux procédures est fixée à 15 ans pour les révisions.

L'application de ces critères conduit donc à la recevabilité des dossiers figurant sur le tableau joint en annexe et qui concerne les collectivités suivantes :

- une révision de POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 10 % du coût HT des études, pour la commune de FLAXLANDEN.
- une révision de POS et transformation en PLU, subventionnée à hauteur de 10 % du coût HT des études, pour la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN. A noter ici, que la Commission Thématique du 26 mars 2010 a validé le principe de non fixation d'un plafond de dépense subventionnable dans le cadre des révisions de POS pour transformation en PLU conduites par un EPCI.

La participation départementale pour ces deux dossiers s'élève à **22 498,00 €**.

Ces montants seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke that ends in an arrowhead pointing towards the top right.

Charles BUTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 30 AVRIL 2010

Urbanisme réglementaire PLU
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PLU04391	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Revision POS/PLU CCVSA	200 000,00	10%	20 000,00
PLU04388	FLAXLANDEN Révision POS PLU - FLAXLANDEN	24 984,00	10%	2 498,00
			Total	22 498,00